



# Travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire

**Avenant n°2**  
**au lot 1 : Terrassement /VRD/Génie civil**  
**(marché n°22019)**

Version du 28.07.2023

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Entre**

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

*d'une part,*

## **Et**

Le groupement **Guintoli/EHTP**, titulaire du lot n°1 « Terrassement / VRD / Génie Civil » du marché de travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, représenté par Monsieur Olivier Marcou, dûment mandaté à cet effet,

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

### **I – Rappel de l'opération, du marché et de l'avenant n°1**

L'opération de travaux consiste à aménager la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire. L'aménagement prévoit de requalifier les espaces publics de manière qualitative, en enfouissant les réseaux aériens, en rénovant les réseaux hydrauliques, en modernisant l'éclairage public, en développant les modes actifs par la création d'un trottoir continu et de traversées sécurisées, en créant des espaces verts et en élargissement le gabarit de la voirie au niveau des carrefours afin de fluidifier la circulation sur cet axe majeur.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil ;
- Lot n°2 : Bordures / Enrobés / Béton / Signalisation ;
- Lot n°3 : Paysage / Mobilier urbain ;
- Lot n°4 : Câblage / Signalisation lumineuse tricolore / Equipement

Le lot n° 1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil a été notifié le 7 mars 2022 au groupement Guintoli / EHTP.

Son montant estimatif pour les deux membres du groupement de commande Grand Chambéry et SDES est de 2 090 573,10 €HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Un avenant n°1 notifié le 31 mai 2023 avait pour objet de modifier des quantités prévues au marché, de définir des prix nouveaux et d'apporter des précisions sur la réception des travaux telle que définie au CCAP.

Son montant de 24 310,10 €HT a conduit à une hausse globale du montant initial du marché de 1,16% soit un nouveau montant de 2 114 883,20 €HT.

### **II - Objet de l'avenant n°2**

Le présent avenant n°2 a pour objet de préciser le montant de l'avenant n°1 et la répartition entre les deux maîtres d'ouvrages.

En effet, l'économie du marché de l'avenant n°1 présente les montants globaux du groupement de commande GRAND CHAMBERY / SDES.

Ainsi, le montant de l'avenant s'élève à 26 040,32 €HT pour Grand Chambéry, mais il représente une moins-value pour le SDES de 1 730,22 €HT soit un montant global de l'avenant de 24 310,10 €HT.

La répartition entre les différents maîtres d'ouvrage, ainsi que la répartition entre les différentes compétences de Grand Chambéry est précisé ci-après à l'article III.

Pour rappel, le présent avenant traite uniquement la tranche ferme des travaux. La tranche optionnelle est en cours de réalisation.

### **III – Economie du marché**

L'économie du marché initial 22019 :

	<b>Montant Tranche Ferme € H.T</b>	<b>Montant Tranche Optionnelle € H.T</b>	<b>Montant total € H.T</b>
<b>Part Grand Chambéry</b>	<b>997 071.30 €</b>	<b>990 573.30 €</b>	<b>1 987 644.60 €</b>
- Part GC voirie	787 171.15 €	843 480.40 €	1 630 651.55 €
- Part GC eau potable	184 413.45 €	122 006.40 €	306 419.85 €
- Part GC eaux usées	25 486.70 €	25 086.50 €	50 573.20 €
<b>Part SDES</b>	<b>57 587.50 €</b>	<b>45 341.00 €</b>	<b>102 928.50 €</b>
<b>Marché initial</b>	<b>1 054 658.80 €</b>	<b>1 035 914.30 €</b>	<b>2 090 573.10 €</b>

La nouvelle économie du marché 22019 est :

	<b>Montant Tranche Ferme € H.T</b>	<b>Montant Tranche Optionnelle € H.T</b>	<b>Montant total € H.T</b>	<b>Montant Avenant € H.T</b>
<b>Part Grand Chambéry</b>	<b>1 023 111.62 €</b>	<b>990 573.30 €</b>	<b>2 013 684.92 €</b>	<b>26 040.32 €</b>
- Part GC voirie	839 431.79 €	843 480.40 €	1 682 912.19 €	52 260.64 €
- Part GC eau potable	172 267.08 €	122 006.40 €	294 3.48 €	-12 146.37 €
- Part GC eaux usées	11 412.75 €	25 086.50 €	36 499.25 €	-14 073.95 €
<b>Part SDES</b>	<b>55 857.28 €</b>	<b>45 341.00 €</b>	<b>101 198.28 €</b>	<b>-1 730.22 €</b>
<b>Marché après avenant</b>	<b>1 078 968.90 €</b>	<b>1 035 914.30 €</b>	<b>2 114 883.20 €</b>	<b>24 310.10 €</b>

La nouvelle économie du marché 22019 part Grand Chambéry est donc :

	<b>€ H.T</b>	<b>TVA</b>	<b>€ T.T.C</b>
Marché initial	1 987 644.60 €	397 528.92 €	2 385 173.52 €
Avenant n°2	26 040.32 €	5 208.06 €	31 248.38 €
- Part GC voirie	52 260.64 €	10 452.12 €	62 712.76 €
- Part GC eau potable	-12 146.37 €	-2 429.27 €	-14 575.64 €
- Part GC eaux usées	-14 073.95 €	-2 814.79 €	-16 888.74 €
<b>Marché après avenant n°2</b>	<b>2 013 684.92 €</b>	<b>402 736.98 €</b>	<b>2 416 421.90 €</b>

Le montant de l'avenant 2 au marché de travaux pour la part Grand Chambéry s'élève donc à

**26 040.32 €HT** correspondant à une augmentation de 1.31% du montant initial, comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle 1.

S'agissant d'un marché en groupement de commande, le montant de l'avenant pour l'ensemble des membres du groupement s'élevant à 24 310.10€ HT, correspond à une augmentation de 1.16% du montant initial, tranche ferme et tranche optionnelle 1 comprise.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et des Voiries d'agglomération

Pour **le groupement Guintoli/EHTP**,

Le Chef d'agence